

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2018 A 20 H 00

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas.

Absents excusés : M. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à M. SCHWEITZER Jean-Marie, M. THOMAS Philippe qui donne procuration à M. BECHDOLFF Jean-Michel. Mrs ZIESSEL Olivier, WAGENTRUTZ Tristan, Mme SCHAEFFER Fanny.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22.02.2018
- 2) Sonorisation auvent club house
- 3) Point situation des EP
- 4) Aménagement foncier
- 5) Subventions 2018
- 6) Compte Administratif et Compte de Gestion 2017
- 7) Affectation du résultat 2017
- 8 Budget Primitif 2018
- 9) Taxes Communales 2018
- 10) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22.02.2018

M. THOMAS Philippe souhaite apporter des modifications au point n°2 du procès-verbal de la réunion du 22.02.2018. Etant absent, ce jour et pour lui permettre de s'exprimer, l'approbation du procès-verbal de la réunion du 22.02.2018 est reportée à une séance ultérieure.

M. WIRTH Serge, a constaté qu'on lui en veut et demande que la phrase suivante soit rajoutée au point n° 2 :

Pour conclure, M. SCHWEITZER Jean-Marie souhaite que les rancœurs s'apaisent et que tout va rentrer dans l'ordre.

Approuvé à l'unanimité

2) Sonorisation auvent club house

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une sonorisation dans l'auvent du club house pour un montant de 791 € TTC et accepte la participation de la Boule Neuboisienne pour un montant de 659.17 €.

Adopté à l'unanimité

3) Point situation ERP

M. SCHWEITZER Jean-Marie explique que le dossier de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux est resté figé en raison du projet de l'école intercommunale. Ce projet a été abandonné pour des raisons financières. Il y a lieu de reprendre ces dossiers afin de respecter la réglementation et l'agenda d'accessibilité programmée dont l'échéance est fixée à 2021. Certains travaux ont déjà été effectués, tels que la rampe et le garde-corps d'accès PMR de la mairie, les garde-corps à l'église, une partie de la sécurisation des escaliers avec des bandes antidérapantes...

L'accessibilité de l'école : Dans le cadre de l'étude pour l'école intercommunale, Mme HILBERT Gaëlle du CAUE va également faire une étude pour la mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité de l'école de Neubois. Elle est passée sur le site, avec un économiste le 5 avril dernier afin de répertorier les travaux à faire à minima. Ils consisteraient notamment à rendre deux classes sur trois accessibles PMR, une création de toilettes au niveau de l'école maternelle, mise en place d'une plateforme élévatrice dans le hall, flocage du plafond de la chaufferie, création d'une sortie de secours sur cour de la maternelle pour la salle de classe 1, mise en place d'une alarme incendie, flocages et reprise des plafonds de la salle de classe 1, sanitaires et rangement salle de classe 2, porte coupe-feu pour le local rangement de la salle à l'étage, une remise en peinture et rafraîchissement de l'école et des sanitaires au sous-sol.

La rénovation thermique, la réfection des locaux situés aux étages (ancien appartement), des combles et de la classe du bas ne sont pas prévus dans le chiffrage.

Un dossier avec demande de dérogation pour deux classes accessibles sur trois est à constituer.

Pour effectuer ces travaux, Mme HILBERT Gaëlle a conseillé de faire un relevé architectural des bâtiments existants. Ce relevé servira à l'architecte pour établir son projet et évaluer le coût des travaux plus précisément.

Le devis initial s'élevait à 5 760 € TTC et englobait tous les bâtiments scolaires.

Le nouveau devis ne comprenant que l'école du haut et l'école maternelle s'élève à 3 960 € TTC. Les conseillers débattent sur la réelle utilité de faire ce relevé alors que des plans des bâtiments existent déjà.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'effectuer ce relevé.

Adopté par 8 pour et 3 contre (Thirion Romuald, Thomas Philippe, Wirth Serge).

L'accessibilité de la mairie : C'est également un point épineux. En effet, la salle du conseil est inaccessible PMR et n'a pas de sortie de secours. Des toilettes PMR doivent être aménagées. Une délocalisation de la salle de la réunion du conseil municipal et de la salle des mariages est possible, mais dans quel bâtiment ? La délocalisation doit être argumentée.

L'accessibilité de la maison des associations : Les salles du haut sont inaccessibles, cependant la bibliothèque et le local des pompiers le sont. Une dérogation est également à demander.

L'accessibilité du Club House : Des toilettes PMR sont à prévoir dans ce bâtiment.

Le diagnostic réalisé en 2015 présente des incohérences et des approximations. Il a été réalisé trop rapidement.

Aussi, M. SCHWEITZER Jean-Marie souhaite missionner un architecte pour faire un audit détaillé et chiffré des travaux à réaliser.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation de cet audit.

Adopté à l'unanimité

Les travaux d'accessibilité déjà entrepris à l'Eglise et à la salle polyvalente se poursuivent. Afin de permettre la mise en place de bandes antidérapantes, les angles de l'escalier extérieur de la salle polyvalente doivent être reconstitués et l'effritement des marches de l'escalier de l'Eglise doit être enrayé. Ces travaux quantifiés par M. BADERMANN Olivier, tailleur de pierre s'élèveraient à 600 € TTC. Les conseillers approuvent ces travaux.

Adopté à l'unanimité

4) Aménagement foncier

M. SCHWEITZER Jean-Marie rappelle que le conseil a élu certains membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) le 1^{er} avril 2016. L'arrêté du Conseil Départemental du 24/01/2018 a constitué la CCAF de Neubois.

En raison de la réorganisation de la Région et du Département, un statut quo s'est tenu durant plus d'un an.

La CCAF s'est réunie officiellement Mercredi 4 avril dernier pour délibérer sur l'opportunité de faire la pré-étude de l'aménagement foncier. Cette pré-étude n'engage en rien dans la suite de la procédure. Le Conseil Départemental prend en charge les frais s'y affèrent. La pré-étude est formée de deux volets. Le premier est le volet environnemental qui est une nouveauté dans le processus, se déroulera sur un an pour avoir un cycle de saisons complet. Le second volet est l'étude parcellaire effectuée par un

géomètre désigné à cet effet. Fort de ces deux éléments, la CCAF pourra prendre sa décision de poursuivre ou non la procédure.

Dix membres de la CCAF ont voté pour l'établissement de cette pré-étude et 5 contre.

5) Subventions 2018

Le conseil municipal approuve la reconduction des subventions aux associations de la Commune ainsi qu'aux autres organismes et associations énumérées par Mme le Maire. Cette liste est annexée au Budget Primitif 2018. Le conseil octroie une subvention de 80 € aux Mains d'Or du Frankembourg, association qui entretient régulièrement le Château du Frankembourg, 30 € par enfant à la Fondation Providence de Ribeauvillé pour les classes de découvertes.

Les demandes de subvention de la Ligue Française contre la sclérose en plaques, l'association Aides (Sida), le comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin ne sont pas retenues.

Il est rappelé qu'une subvention annuelle de 1110 € est versée à l'ASA du Frankenberg pour l'entretien du chemin. Le versement de cette subvention a été entériné par le conseil municipal le 20.06.2014 et représente 10 % du produit de la chasse.

Adopté à l'unanimité.

6) Compte Administratif et Compte de Gestion 2017

Mme le Maire présente en détail aux conseillers municipaux le compte administratif 2017. Puis elle se retire et les comptes sont vérifiés sous la présidence de M. SCHWEITZER Jean-Marie et approuvés à l'unanimité des membres présents.

Section de fonctionnement

Recettes	406 085.01 €
Dépenses	326 013.74 €
Résultat	80 071.27 €
Résultat n-1	265 339.64 €
Part affectée à l'investissement	77 960.78 €
Résultat cumulé	267 450.13 €

Section d'investissement

Recettes	324 229.69 €
Dépenses	251 481.04 €
Résultat	90 748.65 €
Résultat n-1	- 77 960.78 €
Résultat cumulé	12 787.87 €

Résultat global 280 238.00 €

Les conseillers municipaux approuvent également le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor.

Adopté à l'unanimité

7) Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 constate que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 267 450.13 €
- un excédent d'investissement de 12 787.87 €

et décide d'affecter ce résultat comme suit :

001 Recettes d'investissement 12 787.87 €
002 Recettes de fonctionnement 267 450.13 €

Adopté à l'unanimité

8) Budget Primitif 2018

La Commission des finances a examiné en détail le budget le 27 mars dernier. Mme ZEHNER Nicole, Maire, présente et explique chapitre par chapitre le Budget Primitif 2018.

Section de Fonctionnement 643 500 €

Section d'Investissement 302 800 €

Les conseillers adoptent le budget présenté à l'unanimité.

9) Taxes Communales 2018

Le produit attendu en 2018 s'élève à 173 932 €. Mme le Maire présente plusieurs propositions d'augmentation. Elle propose une augmentation de 2%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1.5%. Le produit attendu s'élèvera à 176 431 € soit un gain de 2499 €. Les taux suivants en découlent :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'habitation	12.35 %	12.53 %
Taxe /Foncier bâti	7.99%	8.10 %
Taxe/Foncier non bâti	83.64%	84.84 %

10) Divers

Ecole : un poste d'enseignant du RPI est supprimé à la rentrée prochaine. Trois classes sont conservées à Neubois et deux à Dieffenbach au Val.

La répartition des classes entre Neubois et Dieffenbach au Val est la suivante :

Tous les petits et les moyens de Neubois et de Dieffenbach et uniquement les grands section maternelle fréquentant le périscolaire quel que soit le village d'habitation sont scolarisés à Dieffenbach au Val chez Mme DOLLE Christine.

Tous les CP de Neubois et de Dieffenbach et les grands section maternelle sauf les élèves de Grande section maternelle qui fréquentent le périscolaire sont scolarisés à Neubois chez Mme ARMBUSTER Florence.

Les CE1 (Neubois et Dieffenbach), les CE2 de Neubois sont scolarisés à Neubois chez Mme ARON Estelle.

Les CE2 de Dieffenbach et les CM1 de Neubois sont à Neubois chez Mme SEITZ Aurélie.

Les CM1 de Dieffenbach et les CM2 (Neubois et Dieffenbach) sont scolarisés à Dieffenbach au Val chez Mme WANNER Frédérique.

Benne à vêtements : le conseil donne un avis favorable à l'installation d'une benne sur le parking de la salle polyvalente par la Ste Colthab. Une redevance de 250 € sera versée à la Commune. Cette somme serait à répartir entre la Commune et la Croix Rouge de Sélestat. Mme ALISON Frédérique demande au public, qui discute pendant que Mme le Maire parle, de se taire.

Matériel communal : afin de répondre aux préconisations de l'ergonome du Centre de Gestion pour l'équipement de l'ouvrier communal suite à ses problèmes de dos, les conseillers approuvent l'acquisition d'une tondeuse mulching pour un maximum de 1600 € HT et d'une tronçonneuse électrique pour 310 € HT. Ils laissent à M. WIESER Christian le choix de prendre la tondeuse la mieux adaptée à ses besoins et contraintes. M. SCHWEITZER Jean-Marie indique que l'achat du matériel est subventionné par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Défibrillateur : M. SCHWEITZER Jean-Marie fait part au conseil de la proposition de la Commune de Bassemberg d'un achat groupé d'un défibrillateur pour un montant de 1377.50 € HT. L'installation à la maison des associations, point central du village n'est pas possible techniquement par manque de place sous le porche. Une installation électrique est à prévoir également et se rajoute au coût. Il est décidé de sursoir à cet achat en attendant de trouver un emplacement adéquat.

Suivent les signatures au registre

Fait à Neubois le

Mme Le Maire

Nicole ZEHNER

17 AVR. 2018

Les Membres

